

COVID-19 : LE DEVOIR DE VIGILANCE COMME BOUSSOLE

# LE MONDE DU TRAVAIL ET LES ENTREPRISES DANS LA TOURMENTE

NOTE D'ANALYSE  
Avril 2020

Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire



**TERRE**  
**SOLIDAIRE**  
Soyons les forces du changement





Confrontés à une pandémie mondiale, dotés de moyens sanitaires et hospitaliers trop faibles pour faire face, les États optent, les uns après les autres, pour des mesures de confinement afin de réduire la vitesse de propagation du virus. Mais ces mesures de confinement entraînent, dans leur sillage, un **arrêt de la production et de la consommation de biens et services dans des proportions inédites**. Au-delà de la crise sanitaire se profile donc une crise économique et sociale d'une **ampleur inégalée depuis la Grande Récession** : les faillites d'entreprises devraient atteindre des records, et ce sont plus de 70 pays qui devraient entrer en récession. Si les impacts de cette crise sont mondiaux, ce sont à nouveau les personnes les plus vulnérables et les personnes qui assurent la production des biens et services essentiels qui en **paient le plus lourd tribut** : les rapports et articles de presse s'accroissent pour décrire la précarité dans laquelle cette crise plonge les ouvriers, les travailleurs migrants et les travailleurs indépendants de l'économie numérique.

## **QUELS ENJEUX RELATIFS AU RESPECT DES DROITS HUMAINS ÉMERGENT**

### **DANS LES CHÂÎNES DE VALEUR MONDIALES ?**

### **DANS UNE TELLE TOURMENTE, DE QUOI LES GRANDES ENTREPRISES**

### **SONT-ELLES RESPONSABLES ?**

### **QUE NOUS ENSEIGNE CETTE CRISE SUR LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ COMME ACTEUR AU SERVICE DU BIEN COMMUN ?**

### **COMMENT REPENSER UNE ÉCONOMIE PLUS RÉSILIENTE, UN MONDE DU TRAVAIL PLUS RESPECTUEUX DES DROITS HUMAINS ?**

Tout d'abord, la crise du COVID-19 révèle, avec violence, la vulnérabilité des personnes qui constituent les chaînes de valeur mondiales sur lesquelles reposent notre économie, les biens et services qui font notre quotidien. Ensuite, la réponse à l'urgence sanitaire et la reconfiguration des chaînes de valeur pour garantir les besoins essentiels des populations dans cette période de confinement mondial ont approfondi ces logiques de prédation, aux dépens des travailleurs, dont les droits fondamentaux continuent d'être bafoués. Au-delà de ces enseignements relatifs à l'architecture internationale des chaînes de valeur, la crise du COVID-19 nous interroge sur la résilience de nos sociétés, du pacte démocratique, et des cadres sociaux, environnementaux et fiscaux que nous souhaitons promouvoir pour « le jour d'après ». D'un côté, la nécessité de répondre à l'urgence sanitaire a amené diverses entreprises à abandonner leurs logiques commerciales traditionnelles et à se mettre au service du bien commun. De l'autre, divers acteurs économiques et politiques se lancent dans des stratégies d'influence pour remettre en question les normes sociales, fiscales et environnementales existantes sous couvert de « relance économique ».

La bataille pour savoir de quoi sera fait « le jour d'après » ne fait que commencer...

# VULNÉRABILITÉ ET PRÉCARITÉ DANS LES CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES

Les mesures de confinement ont eu, en l'espace de quelques semaines, un impact direct sur l'activité économique. **En Chine**, les investissements, exportations et importations ont chuté de 24,5%, 15,9% et 2,4% respectivement. **Aux États-Unis**, plus de 3 millions de personnes se sont déclarées au chômage entre le 19 et le 25 mars 2020, et ces chiffres ont continué d'exploser, avec près de 7 millions de personnes pointant au chômage entre le 26 mars et le 1<sup>er</sup> avril. **En Europe**, des millions de personnes sont au chômage partiel, et des centaines de milliers se sont déclarées sans emploi. **En Afrique**, une fuite massive des capitaux est en cours, et l'effondrement des cours des matières premières fragilise non seulement les budgets publics, mais aussi des millions de paysans et petites entreprises dont les sources de revenus sont menacées. **En Asie**, la rupture des chaînes d'approvisionnement et les mesures de confinement ont mis à l'arrêt des dizaines de milliers d'usines, jetant des millions de familles dans la précarité.

Le 18 mars 2020, **l'Organisation internationale du travail** a estimé **entre 5 et 25 millions le nombre de personnes qui pourraient perdre leur emploi ; entre 9 et 35 millions le nombre de personnes qui devraient rejoindre la catégorie de travailleurs pauvres**. Face à des dynamiques de marché imprévisibles, ces estimations ont évolué à une vitesse fulgurante. Le 7 avril 2020, **l'Organisation internationale du travail** a évoqué « *une crise d'une ampleur et d'une gravité inédite* », avec **plus d'un milliard de travailleur.euse.s risquant de perdre leur emploi et/ou de subir des pertes sèches de salaire dans les prochaines semaines**.

Face à ces prévisions, les États se sont accordés pour apporter des **aides massives aux entreprises**. Si leur effet devra être analysé sur un temps plus long, au niveau macro-économique, l'impact de la crise est, d'ores et déjà, catastrophique. En effet, que ce soit aux États-Unis, ou dans nombre de pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, du Moyen-Orient, **l'absence de protection**

**sociale universelle et la faiblesse des services publics soumettent ces personnes et leurs familles à une précarité immédiate.**

- Aux États-Unis, les sous-traitants d'**Amazon** ne bénéficient d'aucune protection sociale, d'aucune indemnisation en cas d'arrêt maladie. L'entreprise fait même appel à la générosité pour ne pas couvrir les arrêts maladies de ses propres employé.e.s.
- Au **Bangladesh**, le 26 mars 2020, on estimait les annulations de commande de la part des grandes marques de la mode à 2,58 milliards de dollars. Près de deux millions de travailleur.euse.s sont concerné.e.s, avec des **arriérés de salaire de l'ordre de 400 millions de dollars à couvrir**.
- Les travailleur.euse.s migrant.e.s – au sein de leur pays, comme en **Inde**, ou entre pays, comme c'est le cas dans les pays du Golfe et en Europe – se retrouvent sur les routes, pour rejoindre leurs familles, ou confiné.e.s, avec des **moyens de communication réduits** et/ou une incapacité d'accéder aux **services publics de santé**.
- Aux **Philippines**, 32 associations patronales appellent le gouvernement à multiplier les aides sociales et les transferts d'argent vers les plus pauvres. Ces syndicats patronaux avertissent sur la situation de précarité que doivent affronter des millions de personnes désormais privés de toute source de revenus : « *un problème sanitaire est maintenant un problème de faim, pouvant mener à la violence et à des tensions sociales* ».

La crise sanitaire du **COVID-19 met ainsi à nouveau en lumière l'extrême précarité et vulnérabilité dans lesquelles se trouvent les millions de travailleur.euse.s qui constituent les rouages de l'économie mondialisée contemporaine**.

Les États, au Nord comme au Sud, doivent donc assurer dans l'urgence des filets de protection sociale universelle à leur population. Cependant, ces mêmes États, déjà fortement endettés, aux services publics exsangues après quarante ans d'austérité imposés par les institutions financières internationales, voient leurs **capacités financières réduites** à peau de chagrin. En Afrique, c'est tout un continent qui est ainsi **asphyxié par sa dette extérieure**, alors qu'un moratoire d'un an a été décidé par le G20 et que se multiplient les **appels à une annulation des dettes**. A titre d'exemple, le **Nigéria**, où les ventes de pétrole brut représentent environ 90% des recettes en devise, vient de revoir son budget annuel à la baisse. La **Zambie**, premier pays exportateur de cuivre, vient de son côté d'annoncer à ses créanciers des difficultés dans le paiement de ses prochaines échéances de remboursement de la dette.

Dans ce contexte, les entreprises ont, conformément aux [Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#), une responsabilité majeure pour s'assurer du respect des droits humains fondamentaux. L'article 11 de ces Principes directeurs, adoptés par consensus au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU en 2011, est très clair :

*« La responsabilité de respecter les droits de l'homme est une norme de conduite générale que l'on attend de toutes les entreprises où qu'elles opèrent. Elle existe indépendamment des capacités et/ou de la détermination des États de remplir leurs propres obligations en matière de droits de l'homme et ne restreint pas ces dernières »*

**Les grandes entreprises multinationales (Fortune 500, CAC40...) ont donc une responsabilité « commune mais différenciée » pour s'assurer du respect des droits humains auprès de leurs filiales et sous-traitants.** En effet, on estime aujourd'hui que [plus de 150 millions de personnes](#) dans les pays émergents et en développement produisent des biens pour les marchés de l'OCDE, et que des dizaines de millions d'autres sont impliquées dans la fourniture de services à destination de ces mêmes marchés. A titre d'exemple, si [Apple](#) annonce employer 139.000 personnes dans le monde, elle a déclaré avoir formé plus de 3,6 millions de personnes dans sa chaîne de production pour la seule année 2019.

C'est dans ce contexte que les appels à **honorer les contrats commerciaux**, à **faire primer le droit à la santé sur les délais de livraison**, et à **réaliser des avances de trésorerie pour assurer le versement de salaires chez leurs filiales et sous-traitants** ont émergé. La [Confédération européenne des syndicats](#), le [Worker Rights Consortium](#), la [Clean Clothes Campaign](#) et le [European Center for Constitutional and Human Rights](#) ont ainsi émis des recommandations pour que les entreprises exercent leur devoir de vigilance vis-à-vis de leurs chaînes de **valeur et s'assurent que leur trésorerie ira en priorité vers des garanties de salaires pour les personnes travaillant dans leurs filiales ou**

**auprès de leurs sous-traitants.** Dans le secteur textile ces recommandations ont abouti, suite à des semaines de pression citoyenne et syndicale, à une modification des pratiques commerciales de [Zara et H&M](#), mais sont complètement ignorées par la majorité des entreprises du secteur, [Primark](#) notamment. Dans le secteur agroalimentaire, [Danone et Nestlé](#) ont annoncé une garantie « de tous les contrats de travail, de tous les salaires, mondialement, pour les trois prochains mois ». Danone a également mis en place un plan de soutien de 250 millions d'Euros pour les 15.000 entreprises qui ont une relation commerciale établie avec le géant de l'agroalimentaire (agriculteurs, fournisseurs, prestataires).

C'est pour **assurer ces capacités de financements et ce respect des droits humains** que les [associations](#), les [syndicats](#) français et européens, mais aussi la [Banque centrale européenne](#) ont plaidé pour **l'interdiction du versement de dividendes, de rachats d'actions et de versements de stock-options pour toutes les entreprises établies sur le continent européen.** Des demandes qui ont été rejetées tout à la fois par le ministre de l'Economie et des Finances français, [Bruno Le Maire](#), qui multiplie les appels « à la [plus grande modération sur le versement de dividendes](#) » ; et par le commissaire européen en charge du marché unique, [Thierry Breton](#), qui a renvoyé les PDG à leur éthique personnelle et – faisant fi de la pression auxquels ces derniers sont soumis sur les marchés, et aux incitations à agir en passager clandestin – a affirmé, le 2 avril 2020, sur les ondes de France Inter, « *ne pas entrer là-dedans [...] je ne veux donner de leçon à personne, chacun a son comportement, chacun fait ce qu'il doit faire, moi j'aurais renoncé, voilà* ».

Un « voilà » à mille lieux des enjeux de droits humains qui se posent pour les personnes qui, face à l'urgence sanitaire et à la nécessité d'assurer à la population des « services essentiels », se retrouvent exposées quotidiennement au virus, sans couverture maladie, sans matériel de protection.

# « SERVICES ESSENTIELS », DROIT DU TRAVAIL ET RÉSILIENCE DU COMMERCE MONDIAL

Si les politiques publiques de confinement ont entraîné un arrêt brutal de pans entiers de l'économie mondiale, les États ont dû établir dans l'urgence un **régime d'exception pour les « services essentiels »**. Selon l'[Organisation internationale du travail](#), est considéré essentiel « *tout service dont l'interruption pourrait mettre en danger la vie, la sécurité ou la santé de tout ou partie de la population* ».

Les secteurs de l'énergie, de l'alimentation, des postes, des télécommunications, de la santé, de l'eau, de l'assainissement, du transport de marchandises et de la gestion des déchets ont ainsi bénéficié d'un statut particulier pour s'assurer que, dans les jours, semaines et mois à venir, la population mondiale puisse avoir accès à la santé, à l'énergie, à l'information et à l'alimentation.

L'urgence sanitaire a ainsi fait voler en éclat les théories de la valeur associées au discours néolibéral : **tous les points de PIB ne se valent pas, et la reconnaissance sociale accordée à telle ou telle profession est déconnectée de sa contribution effective au bien commun.**

En l'espace de quelques jours, l'attention portée aux « services essentiels » a ainsi révélé une [lutte des classes](#) selon la ligne de fracture théorisée par [David Graeber](#) : « *la règle générale semble être que plus un travail bénéficie clairement aux autres, moins il est rémunéré* ». Cette tension entre conditions de travail et utilité sociale a été d'autant plus marquée que ces personnes, officiellement reconnues comme des actrices essentielles à la survie des populations, se sont retrouvées surexposées au risque d'infection, mais n'ont que très rarement eu accès à des équipements de protection et d'aménagements de poste à la hauteur du risque sanitaire encouru.

S'est donc aussitôt posée la question du respect du droit social, du droit à la santé, des primes de risque,

des arrêts maladie, du droit de retrait des millions d'infirmières, routiers, caristes, ouvriers sur les plateformes logistiques, douaniers, caissières, aides-soignantes, agents de propreté, éboueurs, égoutiers, facteurs, ouvriers des services de l'eau, de l'énergie et des télécommunications, livreurs à domicile, employés du secteur de l'agroalimentaire, ouvriers des usines de production de matériel médical, etc. Les rapports ont en effet afflué à une cadence sidérante pour rendre compte de leur vulnérabilité, de leurs horaires de travail à rallonge et de la violation de leurs droits sociaux :

- En [France](#), la durée maximale du travail a été portée à 60 heures dans certains secteurs essentiels, en violation du droit européen, qui limite la durée maximale hebdomadaire de travail à 48 heures.
- En [Inde](#), des vidéos émanant d'ateliers qui produisent des masques de protection ont révélé des conditions de travail déplorables, qui font craindre des violations massives aux droits sociaux dans les usines qui, en Asie, produisent les blouses, gants, masques, produits désinfectants... pour nos hôpitaux.
- Dans le monde entier, les [géants du numérique ont été mis à l'index](#) concernant l'absence de protection sociale et d'aménagement des postes de travail de l'[armée invisible de travailleur.euse.s précaires](#) que constituent les opérateurs des call center, les ouvriers des plateformes logistiques et les livreurs indépendants de la « gig economy » sur lesquels reposent ces géants que sont Amazon, UberEats, Foodora, Teleperformance, etc.

L'émergence de ces ateliers de misère, de ces violations au droit social européen sous couvert d'« état d'urgence sanitaire », et/ou de cette dépendance envers les travailleurs des plateformes numériques témoignent de la **pertinence à qualifier le monde du travail comme étant un commun mondial, mais aussi de la fragilité des circuits logistiques et de l'absence de jeu dans les stocks de biens essentiels.**

Si les **principes de « lean manufacturing » et de la logistique du « juste-à-temps »** ont été promus depuis près de trente ans dans toutes les universités et grandes écoles comme un outil de bonne gestion des stocks et de la trésorerie des entreprises, l'accent a rarement été mis sur ses impasses géopolitiques et humaines, tant les rouages du commerce international étaient huilés. Le virus du COVID-19 aura, en l'espace de quelques semaines, remis au cœur des débats les liens entre chaînes logistiques et respect des droits humains. La très influente revue *Foreign Affairs* a ainsi consacré plusieurs pages dans son édition du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour [théoriser la fin du capitalisme du « juste-à-temps » et des chaînes de valeur optimisées](#). En effet, **cette quête d'efficacité est aujourd'hui à l'origine de graves**

## **injustices et violations des droits dans le monde du travail et dans la prévention des pénuries.**

Dans le monde du travail, tout d'abord, car la nécessité de fournir du matériel médical et des équipements de protection à 7 milliards d'humains en **l'absence de stocks stratégiques soumet les travailleur.euse.s à une pression morale, des cadences, et des heures supplémentaires insoupçonnées**. Dans la prévention des pénuries, ensuite, puisque les politiques publiques de confinement ont grippé des chaînes logistiques d'une grande complexité, causant une ruée sur les biens convoités, une envolée des prix et des logiques claniques d'accès aux ressources.

La FAO a ainsi publié le 29 mars 2020 une **note d'analyse** pour encourager acteurs publics et privés à s'assurer du maintien des flux logistiques mondiaux de matières premières pour éviter des crises alimentaires dans un monde où la souveraineté alimentaire des États n'est pas garantie. Une recommandation suivie par la publication le 1<sup>er</sup> avril 2020 d'un **communiqué commun de la FAO, de l'OMC et de l'OMS** appelant les États à la coopération pour « *s'assurer que notre réponse face à la pandémie de COVID-19 ne crée pas, de manière involontaire, des pénuries injustifiées de produits essentiels et exacerbe la faim et la malnutrition* ». Un communiqué aux allures de signal d'alarme, alors que les logiques nationalistes se multiplient, que ce soit pour la **réquisition de matériel médical entre États membres de l'Union européenne**, ou pour la **restriction des exportations de médicaments** de la part de l'Inde, plus gros producteur mondial de médicaments génériques.

La crise du COVID-19 a ainsi relancé les débats sur le monde du travail et les politiques publiques à mettre en place pour une **théorie de la reconnaissance** qui reflète l'utilité sociale du travail, en lien avec des questions de politique économique relatives à la souveraineté des États, à la coopération internationale, et aux politiques agricoles, industrielles et commerciales les plus à même d'assurer la résilience de nos sociétés face aux chocs sanitaires, climatiques, géopolitiques.

Dans l'immédiat, cet enjeu de la résilience de nos sociétés a trouvé, avec les initiatives lancées par des acteurs privés, un point d'accroche inédit.

# RESPONSABILITÉ POLITIQUE DES ENTREPRISES ET BIEN COMMUN

Face au décompte macabre des victimes du COVID-19, conscientes de la nécessité de ralentir la propagation de l'épidémie, pour soutenir des services hospitaliers au bord de la rupture, et pour pouvoir envisager la reprise d'une économie au ralenti, des entrepreneurs et entrepreneuses, des petites et moyennes entreprises, mais aussi de grandes entreprises multinationales ont soudainement mis de côté les considérations de rentabilité. Dans la lutte contre la pandémie ont ainsi émergé des initiatives qui, **à rebours des dynamiques de marché évaluant toute décision à l'aune de critères de rentabilité**, incarnent le concept d'entreprise comme commun, entreprises témoignant de la mise en œuvre d'une responsabilité politique, d'une capacité à se mettre au service des biens communs et des droits humains fondamentaux.

Des **experts de la logistique**, forts de leurs contacts en Chine, ont proposé leur aide aux pouvoirs publics. Des **développeurs, ingénieurs et techniciens bénévoles ont développé, en open-source**, des respirateurs d'urgence et des modèles de visière et de masques par impression 3D. En l'espace de quelques jours, certains constructeurs automobiles et leurs sous-traitants ont mis en place diverses initiatives de grande ampleur : **Air Liquide, PSA, Valeo et Schneider Electric**, d'une part, **Renault, Michelin, ST MicroElectronics et Air Liquide**, d'autre part, ont créé deux consortiums pour fabriquer, avec l'aide de leurs sous-traitants et fournisseurs classiques, plus de 10.000 respirateurs en 50 jours. Dans la même veine, **Dior, Balenciaga, Yves Saint Laurent, ou les PME 1083 et Les Tissages de Charlieu** ont demandé à leurs ateliers français de se lancer dans la production de masques pour les personnels soignants et professions essentielles. **LVMH, Guerlain, Dior, Givenchy, L'Oréal, Cristal Union, Tereos et Pernot Ricard**, des **pharmaciens** ou encore des **distilleries familiales** se sont lancés dans la production massive de gel hydroalcoolique pour faire face à la pénurie. Dans un autre registre, **Decathlon** a retiré des ventes tous ses masques de plongée Easybreath, abandonné son brevet, et fait don de 70,000 masques à la France, l'Espagne et l'Italie après qu'une petite entreprise italienne d'impression 3D, Isinnova, ait trouvé

avec ce masque de plongée une solution au manque de respirateurs dans les hôpitaux de Lombardie. Les exemples de ce type sont désormais légion, et diverses initiatives ont émergé pour tenter de rendre compte de ces initiatives aux **États-Unis** et **dans le monde**.

Si ces initiatives constituent des **opérations de communication grandeur nature** dans la **bataille de l'opinion sur le « jour d'après »**, elles révèlent également, en filigrane, la capacité de certaines industries à se mettre au service de l'intérêt général lorsque les circonstances – de vie ou de mort – l'exigent. L'urgence sanitaire a ainsi remis au centre de l'échiquier politique les analyses de **Karl Polanyi** sur l'encastrement de l'économie dans la société, à rebours des théories néoclassiques où le marché, l'État et la société civile constitueraient des sphères distinctes dotées chacune de leurs propres mécanismes de coordination et de leurs propres institutions : **sans services publics – et sans service public de santé –, point de salut pour le marché**.

Les critères d'analyse et les horizons politiques qui émergent de cette implication volontaire d'acteurs privés divers dans la lutte contre la pandémie sont multiples et essentiels pour penser le rôle des entreprises dans les mois et années à venir.



Tout d'abord, **ces initiatives interrogent directement sur la volonté des États à contraindre les dynamiques de marché pour répondre à des crises de grande ampleur.** Aux États-Unis, Donald Trump a ressuscité le *Defense Production Act*, une loi votée en 1950 au début de la guerre de Corée, pour obliger le secteur industriel privé à réorienter sa production pour les besoins de la sécurité du pays. En France, et dans l'Union européenne plus généralement, la réorientation des moyens de production se fait pour l'essentiel sur la base du volontariat, en dépit des appels émanant de **collectifs de soignants**, de **responsables politiques** et de **syndicats patronaux** à opérer des réquisitions. A ceci, le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire et la secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher ont répondu par des « invitations » et des « appels à la responsabilité » qui trouvent leur source première dans **une foi aveugle dans les dynamiques de marché** – comme en témoignent la proposition faite initialement par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, de lancer une cagnotte ; le refus du Ministre de l'Economie et des Finances d'interdire tout versement de dividendes et tout rachat d'action pour l'année 2020 ; le plan d'aide aux entreprises de 20 milliards d'euros sans contrepartie sociale et environnementale ; le refus de nationaliser l'entreprise Luxfer pour garantir la production, en France, de bouteilles d'oxygène médical.

Ensuite, cette foi des gouvernements dans les dynamiques de marché doit être analysée dans le **contexte du démantèlement de l'Etat stratège et des privatisations successives.** On peut en effet **formuler l'hypothèse que ce refus d'opérer des réquisitions pour orchestrer la réponse à la crise sanitaire se fonde sur la reconnaissance tacite de l'incapacité de l'Etat à coordonner une action d'une telle complexité.** Une hypothèse que **Gaël Giraud** formule en ces termes : *« La véritable difficulté — et elle est majeure — consiste à coordonner et organiser la création d'emplois dans la production agricole et industrielle : la bureaucratie d'État européenne a perdu l'essentiel de la culture industrielle des hauts fonctionnaires d'après-guerre et ne sait guère faire autre chose que multiplier les bullshit jobs de contrôleurs et de consultants. Une grande partie de la haute fonction publique française ne fait guère exception. Il n'y a pas d'autre issue qu'une collaboration entre la fonction publique et le management des groupes industriels français en lien avec la société civile et les partenaires sociaux ».* Si cette hypothèse va à contre-courant des récits sur un « **grand retour de l'Etat** », elle est fidèle aux **conclusions de Pierre France et Antoine Vauchez sur le « grand brouillage » entre sphère publique et intérêts privés** : le démantèlement continu de l'Etat au cours des quarante dernières

années, à coup de privatisation et d'externalisation, a engendré **un « trou noir » du pouvoir et une perte de compétence des pouvoirs publics**, devenus peu à peu simples régulateurs et arbitres de décisions et de compétences détenues ailleurs.

Ceci dessine un univers où la résilience de nos sociétés face au coronavirus dépend non pas d'un Etat « stratège », doté d'une capacité d'innovation et d'action autonome, mais plutôt des interactions et dynamiques d'entraide entre initiatives citoyennes, associatives et privées, l'Etat adoptant un rôle de « régulateur » en construisant un discours, des politiques publiques générales et des incitations morales et/ou fiscales à l'encontre des acteurs non-étatiques, seuls jugés capables de mettre en œuvre la réponse technologique et logistique à une crise d'une telle ampleur.

L'émergence de ces communs souligne l'urgence démocratique à définir le poids et le rôle que nous souhaitons assigner à l'avenir à l'Etat dans ces dynamiques mêlant acteurs publics, privés, associatifs, citoyens. **Les citoyens.ne.s et les organisations internationales doivent s'entendre, démocratiquement, sur : le rôle assigné aux pouvoirs publics, selon que l'Etat soit stratège ou régulateur ; les cadres normatifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux nécessaires pour encadrer l'action des acteurs privés ; les réformes structurelles à engager pour assurer la résilience de nos sociétés et services publics dans une optique de solidarité.**

## Sur les entreprises

Pour ne pas prêter le flanc aux procès en « covid-washing » (blanchiment d'image sur le dos de la crise du coronavirus), mais aussi par souci de cohérence, de solidarité internationale et de respect de leurs obligations légales, ces efforts doivent s'intégrer dans une dynamique de responsabilité plus ample.

Tout d'abord, il convient de s'assurer que les entreprises qui se sont engagées dans la réponse à l'urgence sanitaire et/ou celles qui possèdent l'expertise requise dans cette période de crise assument leurs responsabilités vis-à-vis du bien commun que représente la santé publique. La crise sanitaire du COVID-19, qui a émergé en Chine, s'est très vite déplacée vers l'Europe et les États-Unis, actuellement foyers mondiaux de la pandémie. Si les institutions financières internationales et les grandes entreprises ont donc centré une grande partie de leurs efforts sur la réponse à l'urgence sanitaire dans ces pays de l'OCDE, les risques de contagion en Afrique, en Asie et en Amérique latine ne peuvent être ignorés.

**La pandémie est mondiale, et le rôle endossé par les acteurs privés doit rendre compte de cette dimension.**

Au risque, sinon, d'assister à un [rebond de l'épidémie](#) et à un [abandon criminel des populations les plus vulnérables](#), les entreprises ayant aujourd'hui converti leurs chaînes de production pour répondre à l'urgence sanitaire en France, en Europe et aux États-Unis doivent **poursuivre la production de ventilateurs, de masques et de gel hydroalcoolique jusqu'à ce que la constitution de stocks stratégiques soient assurée à une échelle mondiale.**

Ensuite, il s'agit de **tirer les enseignements de la crise du COVID-19 pour définir le rôle et la responsabilité politique des entreprises dans la transition de nos modèles économiques.** La crise du COVID-19 a en effet mis en lumière les conséquences mortifères de la destruction des écosystèmes, en termes d'émergence de nouveaux virus ; de l'évasion fiscale pratiquée par les entreprises multinationales ; des mécaniques de moins-disant fiscal des États en quête de « compétitivité », aujourd'hui dans l'incapacité de financer des services publics de santé adéquats pour parer à des crises sanitaires de grande ampleur.

En l'espace de quelques semaines, des entreprises habituellement épinglées dans des scandales d'évasion fiscale, de violations des droits humains, de destruction de l'environnement ou de lobbying ont mis une partie de leurs ressources et de leurs compétences au service de l'intérêt général pour répondre à l'urgence sanitaire. Mais ces initiatives, aussi nécessaires soient-elles face à l'urgence sanitaire, ne doivent pas constituer un coup médiatique dans la longue histoire de la

RSE (responsabilité des entreprises) comme outil de propagande.

**L'explosion des inégalités sur fond d'évasion fiscale, le démantèlement des services publics et l'expansion de politiques d'austérité sur fond de course à la compétitivité, l'effondrement de la biodiversité et le dérèglement climatique sur fond de lobbying et de poursuite aveugle d'un modèle économique** à bout de souffle nécessitent également de repenser le rôle et la responsabilité des acteurs publics et privés.

Les dynamiques de coopération, d'entraide et de soutien aux services publics qui ont été mises en œuvre durant ces quelques semaines démontrent que le monde des affaires dispose de ressources technologiques, organisationnelles, logistiques et humaines inexploitées. Or, [le droit économique international est structurellement averse à ces changements, et encourage les entreprises à poursuivre des modèles d'affaires nocifs](#) : les règles du commerce international, de la propriété intellectuelle, de la fiscalité, de la restructuration et de l'annulation des dettes, de l'arbitrage entre investisseurs et États, du financement des services publics et de la protection sociale sont régies par une orthodoxie budgétaire et une foi inébranlable dans les dynamiques de marché, au prix d'une reproduction des systèmes de domination et d'une violation systématique des droits des plus vulnérables.

Les États doivent dès à présent engager des réformes du droit international, du droit européen, et de leurs législations nationales afin que les cadres normatifs dans lequel les entreprises opèrent soient à la hauteur des enjeux contemporains, et afin que les entreprises soient contraintes d'évoluer dans un environnement où les mécanismes d'entraide décrits ici soient la norme, et non de rares exceptions dans un paysage dominé par des logiques de prédation.

# RÉSISTER À LA STRATÉGIE DU CHOC

**Dans les débats qui émergent sur « le jour d'après », cette exigence d'une réforme du droit économique international face à des logiques de prédation doit dès aujourd'hui être soulignée.** En effet, comme l'a théorisé Naomi Klein, les périodes d'instabilité sont mises à profit par les tenants d'un « capitalisme du désastre » dans des **stratégies du choc** : dans les périodes de fragilité et d'incertitude, œuvrer au démantèlement des protections sociales et environnementales, substituer aux valeurs démocratiques de participation, de solidarité et d'entraide les lois du marché et de la compétition, créer de nouvelles niches fiscales et de nouvelles zones d'exception profitant aux détenteurs de capital. Si le tableau dressé ici peut sembler sombre, il est déjà à l'œuvre dans des proportions effrayantes. Les débats autour de la « relance économique » sont ainsi traversés par une stratégie du choc promue **conjointement par des entreprises et certains gouvernements.**

Les **cabinets d'avocats d'affaires** spécialisés dans les procédures d'arbitrage entre investisseurs et États suggèrent déjà aux entreprises multinationales et investisseurs étrangers d'attaquer les États pour exiger des compensations financières aux pertes causées par les politiques publiques mises en place pour ralentir la propagation du virus. **Constructeurs automobiles** et **compagnies aériennes** ont lancé l'offensive pour obtenir un report des objectifs européens en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>. **BlackRock**, le plus gros fonds d'investissement au monde, a remporté un appel d'offre de la Commission européenne et rédigera un rapport relatif à la supervision bancaire de l'Union européenne en matière climatique alors même qu'il est très investi dans les énergies fossiles. En Colombie, des **escadrons de la mort** profitent du confinement pour assassiner des militants et défenseurs des droits. En France, **l'Association française des entreprises privées**, qui rassemble les plus grandes entreprises multinationales française, a soumis à ses membres une note à destination des instances européennes demandant le report de toute une série de nouvelles normes relatives au climat, à la transparence, à la fiscalité, à la gouvernance durable, au devoir de vigilance.

Aux **États-Unis**, Trump a suspendu de multiples réglementations relatives aux normes

environnementales et à la fiscalité liée aux énergies fossiles. En **Hongrie**, le président Viktor Orbán vient de s'attribuer les pleins pouvoirs et de suspendre le Parlement. Au **Cambodge**, Human Rights Watch a dénombré 17 arrestations visant des individus ayant exprimé leur opinion sur la gestion et l'impact de la crise sanitaire dans le pays. En **Afrique du Sud**, le gouvernement vient d'annoncer la construction d'un mur de 40 kilomètres à sa frontière avec le Zimbabwe pour lutter contre l'immigration illégale. En **Indonésie**, le ministre du commerce vient de révoquer sa législation sur la lutte contre les coupes de bois illégales afin d'accroître ses exportations. En **Chine**, les autorités réduisent les contrôles relatifs aux normes environnementales afin que la production redémarre au plus vite. Au sein de **l'Union européenne**, ce sont tout à la fois **BusinessEurope**, des **eurodéputés** et des **gouvernements** qui remettent en cause le *Green Deal* et son paquet de mesures visant à légiférer sur le climat et l'environnement, tout en demandant à la Commission des liquidités supplémentaires et davantage de flexibilité sur les marchés carbone.

À rebours de cette stratégie du choc, **nous avons le devoir d'imposer ce que certains dénomment une stratégie du care** qui parvienne à une refonte de nos systèmes économiques et sociaux autour de principes démocratiques et écologiques.

There is no alternative !

# LE DEVOIR DE VIGILANCE COMME BOUSSOLE

**Plus que jamais, la nécessité du respect du devoir de vigilance des entreprises et des acteurs publics prend toute sa pertinence** dans cette **crise sans précédent** :

- La loi sur le **devoir de vigilance doit servir de boussole** pour les politiques publiques et les pratiques industrielles et commerciales des entreprises.
- Le **respect des droits humains et la protection de l'environnement doivent primer sur les droits accordés aux investisseurs.**
- Les projets de **relance des prochains mois ne doivent pas sacrifier les droits humains et l'environnement** sur l'autel de la croissance.
- Cette relance doit mettre en œuvre une **refonte de notre système économique sur des bases démocratiques**. La crise du COVID-19 témoigne de la nécessité d'inventer de nouvelles politiques publiques, industrielles et commerciales, afin de créer des sociétés plus résilientes aux chocs sanitaires, économiques, politiques, climatiques à venir (souveraineté alimentaire, transition énergétique, protection sociale et services publics).
- Nombre d'entreprises ont endossé leur responsabilité pour répondre à l'urgence sanitaire en Europe, aux USA. Cette **reconnaissance d'une responsabilité politique des entreprises vis-à-vis du bien commun, au-delà des dynamiques marchandes**, doit s'étendre dans un cadre de solidarité internationale, pour répondre à cette crise sanitaire, mais aussi à la montée des inégalités, à la destruction des services publics, au dérèglement climatique, à la perte de biodiversité.

---

## Contact :

Swann Bommier, chargé de plaidoyer

pour la régulation des entreprises multinationales, CCFD-Terre Solidaire.

[s.bommier@ccfd-terresolidaire.org](mailto:s.bommier@ccfd-terresolidaire.org)

**La bataille pour savoir  
de quoi sera fait  
« le jour d'après »  
ne fait que commencer...**



Acteur historique du changement dans plus de 60 pays, le CCFD-Terre Solidaire agit contre toutes les formes d'injustices. Nous œuvrons pour que chacun voie ses droits fondamentaux respectés : manger à sa faim, vivre dignement de son travail, habiter dans un environnement sain, choisir là où construire sa vie...

Un monde plus juste et plus fraternel est déjà en action, car chacun porte en lui une force de changement. Notre engagement pour plus de justice et de solidarité prend racine dans la pensée sociale de l'Église. Par notre action individuelle et collective, nous proposons et soutenons des solutions politiques et de terrain.

+ de **400**  
organisations  
partenaires

**700**  
projets internationaux  
dans 63 pays

**15 000**  
bénévoles

**2,2**  
millions de  
bénéficiaires

Pour suivre notre actualité,  
engager ou poursuivre le dialogue, retrouvez-nous sur :



[ccfd-terresolidaire.org](http://ccfd-terresolidaire.org)



**TERRE  
SOLIDAIRE**  
Soyons les forces du changement

Comité Catholique contre la Faim  
et pour le Développement - Terre Solidaire  
4, rue Jean Lantier 75001 Paris - Tél : 01 44 82 80 00